

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 4 février 2013
Séance du 28 janvier 2013

5 Association « La Faïencerie Théâtre de Creil » - subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
M. MONTES
M GRIMBERT,
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme M'BAYE-DIAO
M. MACHU
Mme FÉVRIER
M. TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CAPON
Mme BASMAISON
M. BERNARD-LUNEAU
Mme KOUACHI-MAHSAS
M. SZPIRKO
M. BOULHAMANE
Mme MAUPIN
Mme LEFÈVRE
Mme SOKOLONSKI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

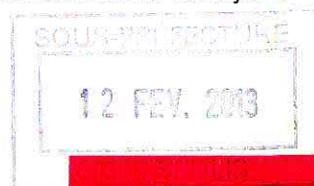
Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

L'exploitation cinématographique connaît actuellement une révolution technologique avec la fin annoncée de la copie argentique 35mm au profit de la copie numérique. Le passage à cette nouvelle technologie ne se fera pas sans frais importants pour les salles de cinéma de proximité.

Soucieuse du maintien de la salle de cinéma du théâtre de la Faïencerie, la Ville de Creil a souhaité mettre en place une aide et s'engage à soutenir l'association afin de favoriser son passage au numérique permettant ainsi l'accès à une offre culturelle pérenne et diversifiée sur le territoire.

Il est proposé d'octroyer à la Faïencerie-théâtre de Creil une subvention d'équipement de 30 000 euros. La ville de Creil souhaite également aider l'association à développer son action sur le territoire en lui octroyant également une subvention de 25 000 euros.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 28 janvier 2013,
Considérant la nécessité pour la Faïencerie d'équiper le théâtre des technologies numériques,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le versement à l'association « La Faïencerie-théâtre de Creil » une subvention d'équipement de 30 000 euros.

Article 2 : d'autoriser le versement à l'association « La Faïencerie-théâtre de Creil » une subvention de 25 000 euros.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, respectivement sur les comptes 313/20421/1001/CA et 313/6574/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **07 FEV. 2013**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis : **12 FEV. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13
à publication ou notification le 07/02/13
à CREIL, le 12/02/13

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy